



LE MAIRE

Le 6 février 2025

CM SC 001.25
Vos réf DGR25/007

Madame la Présidente,

J'accuse réception du rapport d'observations définitives transmis par la Chambre régionale des comptes d'Occitanie dans le cadre de son contrôle coordonné ayant pour objet le soutien public à la corrida, sujet ayant été retenu par votre institution parmi les propositions émanant de la plateforme citoyenne de la Cour des Comptes.

Je tiens en tout premier lieu à remercier la Chambre, et plus particulièrement les équipes d'instruction du contrôle, pour la qualité des échanges qui ont présidé à l'établissement de ce rapport.

Les inquiétudes qui auraient pu être les nôtres autour de l'instrumentalisation potentielle de son contenu ont été très rapidement dissipées par le caractère à la fois objectif et particulièrement exhaustif des différents constats de la Chambre.

A titre liminaire, et puisqu'il me revient de répondre à vos conclusions, je tenais à revenir tout d'abord sur un certain nombre de points figurant dans la synthèse définitive de votre rapport.

Vous soulignez dans cette synthèse une « forte implication des collectivités en faveur de la tauromachie mais un soutien financier modeste ». Il me semble que cette affirmation de la Chambre, largement étayée dans le rapport, résume à elle-seule la ligne directrice qui a été celle de la collectivité dans ce domaine au cours des différents mandats qui m'ont été confiés par les Nîmois. Notre implication est en effet notable, et elle traduit concrètement l'importance que j'accorde avec mon équipe municipale à notre culture tauromachique. Pour autant, le soutien financier que vous qualifiez vous-même de modeste démontre également la grande vigilance qui est la nôtre dans la maîtrise de nos dépenses. Cette attention permanente à une gestion optimale des deniers publics nous a d'ailleurs permis de maintenir une situation financière favorable pour la commune de Nîmes, malgré les crises successives qui ont fortement impacté le bloc communal ces dernières années.



S'agissant de l'exécution de nos différentes délégations de service public, je reçois très positivement les conclusions de la Chambre qui valide notre action municipale en la matière, la commune cherchant à obtenir le meilleur service possible pour un coût mesuré : *« les contrats successifs apparaissent très protecteurs des intérêts de la commune : les sujétions de service public sont importantes et croissantes sur la période et la commune perçoit de son exploitant une redevance qui s'est élevée au total, sur la période 2019-2023, à 601 k€. »*

Avant d'examiner les différentes recommandations émanant de la Chambre qui concernent la ville de Nîmes en tout ou partie, je souhaitais revenir sur le contenu du tableau financier présenté en page 13 du rapport. Il me paraît en effet essentiel de clarifier son contenu pour qu'aucun doute ne puisse subsister dans l'esprit des lecteurs du rapport. De fait, les sommes très importantes relatives à la section d'investissement (13,7 M€ sur la période en dépenses et 6,5 M€ en recettes liées aux subventions perçues) **ne concernent en aucun cas la tauromachie mais bien la conservation, la restauration et la mise en valeur du monument Arènes de Nîmes**. Il s'agit là d'un programme global, d'un montant de près de 54 M€, engagé il y a près de 15 ans et qui se poursuivra jusqu'en 2035, voire 2040 (selon la prise en compte ou non de nouveaux travaux validés à l'unanimité par la commission nationale des sites le 14 novembre 2024). Il est fondamental d'être très précis sur ce point pour éviter tout amalgame ou confusion : **avec ou sans tauromachie**, la préservation de ce monument exceptionnel (il s'agit des arènes romaines les mieux conservées au monde) constitue une priorité pour mon équipe municipale.

Concernant les recommandations émises par la Chambre :

1. *Veiller à ce que la commission taurine extra-municipale formalise ses avis à la suite des contrôles qu'elle doit effectuer conformément au règlement taurin municipal.*

La tradition taurine et les acteurs associatifs n'ont pas forcément la culture de l'écrit, ce qui ne constitue pas une excuse mais une explication au manque de formalisation constaté par la Chambre. Afin de remédier rapidement à cet état de fait, la Ville s'est engagée à mettre à la disposition de la commission taurine un secrétariat en capacité de formaliser et retranscrire les avis rendus.

2. *Cette recommandation ne concerne pas la ville de Nîmes*

3. *Mettre en place un dispositif de contrôle des subventions adapté pour les deux associations chargées des animations tauromachiques (Mise en place partielle pour la ville de Nîmes)*

La ville a mis effectivement en place des moyens de contrôle pour les associations qu'elle subventionne, dispositif qui concerne bien les structures mentionnées par le rapport. Je demeure toutefois quelque peu circonspect concernant la comparaison chiffrée des subventions communales réalisée par la Chambre en page 23 du rapport. Ces crédits accordés aux associations culturelles ou sportives sont évoqués brièvement et leur moyenne comparée à celles de la corrida, sans que l'on comprenne réellement les raisons des

retraitements opérés par la Chambre dans ses calculs (qui ne semblent exister que pour asseoir une affirmation peu fondée). Il me semble plus lisible pour les citoyens d'indiquer que si l'on se réfère au montant total des subventions attribuées par la ville au titre de l'année 2023, **l'ensemble des subventions relatives à la tauromachie représente 0,29 % du total des subventions attribuées aux associations** (8.633.090 €)

4. *Cette recommandation ne concerne pas la ville de Nîmes*

5. *Définir une politique tarifaire de la délégation de service public «organisation des spectacles tauromachique» qui participe à l'équilibre économique d'exploitation du délégataire (Mise en œuvre partielle)*

La ville, sous mon impulsion, a toujours veillé à une maîtrise tarifaire au seul bénéfice des usagers, en privilégiant systématiquement une approche raisonnée des tarifs, notamment sur les catégories les plus accessibles. Cette politique affirmée et assumée a été conduite dans l'objectif de faciliter l'accessibilité de la culture taurine au plus grand nombre. Il me semble pour le moins contre intuitif d'établir une recommandation pour le délégant qui aurait pour objet de soutenir le délégataire au possible détriment des usagers et donc du service public. L'équilibre économique de la délégation, tenant compte de l'indispensable notion de «risque» relevant du principe même d'une délégation de service public, doit être mesuré et encouru par le délégataire qui en assume la responsabilité.

6. *Clarifier une stratégie des soutiens apportés à l'écosystème tauromachique*

La chambre relève «une implication financière néanmoins très mesurée» de la Ville de Nîmes et signale par ailleurs une politique tarifaire, assumée et revendiquée par la commune, ne participant pas suffisamment à l'équilibre économique de la DSP.

La stratégie de la collectivité concernant l'écosystème tauromachique est avant tout basée, comme l'a bien identifié le rapport, sur la promotion et le soutien à nos traditions taurines. La Chambre aurait également pu souligner qu'en l'espèce la volonté politique ne se traduisait pas uniquement dans le coût engendré pour les finances publiques communales. Oui, la ville développe une politique volontariste de soutien à la tauromachie qui donne aux acteurs du secteur une réelle lisibilité, en termes de calendrier comme en termes de moyens affectés.

Concernant les ferias de Nîmes et leurs retombées économiques

Le rapport de la Chambre se consacre enfin aux ferias de Nîmes et rappelle à juste titre que la proportion de spectateurs de la corrida représente environ 5% des 2 millions de visiteurs cumulés sur les ferias de pentecôte et des vendanges en 2023.

Ces grandes fêtes populaires sont incontournables pour notre commune et les Nîmois y sont extrêmement attachés. Si la Ville consacre effectivement des budgets importants afin que la sécurité de ces événements soit assurée, **les retombées économiques pour notre territoire sont considérables, et excèdent très largement les sommes dépensées, quel que soit le mode de calcul retenu.**

La fréquentation en constante hausse montre à la fois l'attractivité forte de nos ferias et leur intérêt majeur pour la commune sur le plan économique. Si sur le plan culturel, la corrida et les ferias sont indissociables, votre rapport démontre enfin très bien la faible dépendance (financière et de fréquentation) des ferias nîmoises à l'organisation concomitante de corridas dans les arènes. La Ville est particulièrement satisfaite de l'organisation actuelle et de ce cercle vertueux qu'elle est déterminée à maintenir et à défendre.

Vous remerciant à nouveau pour la qualité du travail produit par la Chambre, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Jean-Paul FOURNIER
Maire de Nîmes

Mme Valérie RENET
Présidente Chambre régionale des comptes Occitanie
500, Av des Etats du Languedoc
CS 70755
34064 MONTPELLIER CEDEX